



Grand Belfort Communauté d'Agglomération  
Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort  
Place d'Armes  
90020 BELFORT cedex  
Tél.03 84 54 24 24 – [www.grandbelfort.fr](http://www.grandbelfort.fr)

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

## Année 2024



# I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

## I.1 – Description des réseaux d'eau potable

En 2024, Grand Belfort exerce en régie la compétence eau potable sur la totalité de ses 52 communes.

Le territoire concerné est découpé en 9 Unités de Distribution (U.D.I.) comme représenté ci-dessous :

	UDI Angeot		UDI Foussemagne
	UDI Argiésans		UDI Morvillars
	UDI Belfort		UDI Petit-Croix
	UDI Eguenigue		UDI sud agglomération
	UDI Evette-Sermamagny		



### I.1.1 – UDI Angeot

↵	<b>Communes desservies :</b>	Angeot, Bethonvilliers, Fontaine, Frais, Lagrange, Larivière, Reppe, Vauthiermont
↵	<b>Traitement de l'eau :</b>	Chloration (javel)
	<b>Stockage de l'eau :</b>	↳ Réservoirs Angeot (400 m <sup>3</sup> + 300 m <sup>3</sup> )
↵	<b>Linéaire de conduites :</b>	47 km.

### I.1.2 – UDI Argiésans

↵	<b>Communes desservies :</b>	Argiésans, Banvillars, Buc, Urcerey
↵	<b>Traitement de l'eau :</b>	Neutralisation et chloration (chlore gazeux + javel).
	<b>Stockage de l'eau :</b>	↳ Buc : réservoir 200 m <sup>3</sup>
↵	<b>Linéaire de conduites :</b>	18 km.

### I.1.3 – UDI Belfort

↵	<b>Communes desservies :</b>	Bavilliers, Belfort, Bessoncourt, Chèvremont, Cravanche, Danjoutin, Denney, Eloie, Essert, Offemont, Pérouse, Roppe, Valdoie, Vétrigne
↵	<b>Traitement de l'eau :</b>	<u>Ressource du Doubs</u> : décantation, filtration, ozonation et chloration à Mathay (P.M.A.) + chloration à Dambenois et à l'U.D.E.P. Belfort (Grand Belfort) <u>Ressource de Sermamagny</u> : ozonation, neutralisation et chloration (chlore gazeux) à l'UPEP Belfort (Grand Belfort).
	<b>Stockage de l'eau :</b>	↳ Belfort : réservoir Haut Service (10 000 m <sup>3</sup> ) réservoir Bas Service (6 000m <sup>3</sup> ) + bâches UPEP (4 000 m <sup>3</sup> ) ↳ Offemont : réservoir du Rudolphe (400 m <sup>3</sup> ) ↳ Bavilliers : réservoir du Fort d'Essert (150 m <sup>3</sup> ) ↳ Andelnans : réservoir de Froideval (150 m <sup>3</sup> ).
↵	<b>Linéaire de conduites :</b>	387 km.

### I.1.4 – UDI Eguenigue<sup>3</sup>

↵	<b>Communes desservies :</b>	Eguenigue, Lacollonge, Menoncourt, Phaffans
↵	<b>Traitement de l'eau :</b>	Filtration, Chloration (chlore gazeux)
	<b>Stockage de l'eau :</b>	↳ Réservoir Eguenigue (160 m <sup>3</sup> )
↵	<b>Linéaire de conduites :</b>	19 km.

### I.1.5 – UDI Evette-Sermamagny

↵	<b>Communes desservies :</b>	Evette-Salbert, Sermamagny,
↵	<b>Traitement de l'eau :</b>	Neutralisation et chloration (chlore gazeux).
	<b>Stockage de l'eau :</b>	↳ Evette-Salbert : 2 réservoirs de la Forêt (150 et 700 m <sup>3</sup> ) + 1 réservoir rue des Vosges (50 m <sup>3</sup> )
↵	<b>Linéaire de conduites :</b>	38 km.

### **I.1.6 – UDI Fousseماغne**

↵	<b>Communes desservies :</b>	Fousseماغne
↵	<b>Traitement de l'eau :</b>	Chloration (javel)
	<b>Stockage de l'eau :</b>	Réservoir Fousseماغne (80 m <sup>3</sup> )
↵	<b>Linéaire de conduites :</b>	9 km.

### **I.1.7 – UDI Morvillars**

↵	<b>Communes desservies :</b>	Bourogne, Charmois, Méziré, Morvillars
↵	<b>Traitement de l'eau :</b>	Chloration (chlore gazeux)
	<b>Stockage de l'eau :</b>	↵ Bourogne : réservoir de 350 m <sup>3</sup> ↵ Morvillars : réservoir de 500 m <sup>3</sup>
↵	<b>Linéaire de conduites :</b>	48 km.

### **1.1.8 – UDI Petit-Croix**

↵	<b>Communes desservies :</b>	Autrechêne, Cunelières, Fontenelle, Montreux-Château, Novillard, Petit-Croix
↵	<b>Traitement de l'eau :</b>	Reminéralisation et chloration (javel).
	<b>Stockage de l'eau :</b>	Bâche du captage : 80 m <sup>3</sup>
↵	<b>Linéaire de conduites :</b>	30 km.

### **I.1.9 – UDI sud agglomération**

↵	<b>Communes desservies :</b>	Andelnans, Bermont, Botans, Châtenois-les-Forges, Dorans, Meroux, Moval, Sevenans, Trévenans, Vézelois
↵	<b>Traitement de l'eau :</b>	<u>Ressource du Doubs</u> : décantation, filtration, ozonation et chloration à Mathay (P.M.A.) + chloration à Dambenois et à l'U.D.E.P. Belfort (Grand Belfort) <u>Ressource de Sermamagny</u> : ozonation, neutralisation et chloration à l'UPEP Belfort (Grand Belfort)
	<b>Stockage de l'eau :</b>	↵ Dorans : réservoir de 450 m <sup>3</sup> ↵ Châtenois-les-Forges : réservoir de 2 fois 250 m <sup>3</sup> ↵ Trévenans : deux réservoirs, un de 300 m <sup>3</sup> et un autre de 200 m <sup>3</sup>
↵	<b>Linéaire de conduites :</b>	128 km (23 km de feeder inclus).

### I.1.10 – Récapitulatif

UDI	Longueur réseau (km)	Volume de stockage (m <sup>3</sup> )
Angeot	47	700
Argiésans	18	200
Belfort	387	20 700
Eguenigue	19	160
Evette / Sermamagny	38	900
Fossemaigne	9	80
Morvillars	48	850
Petit-Croix	30	80
Sud Agglomération	128 <i>(dont 23 km de feeder)</i>	1 450
<b>TOTAL</b>	<b>724</b>	<b>25 120</b>

## I.2 – Les moyens humains du service en 2024

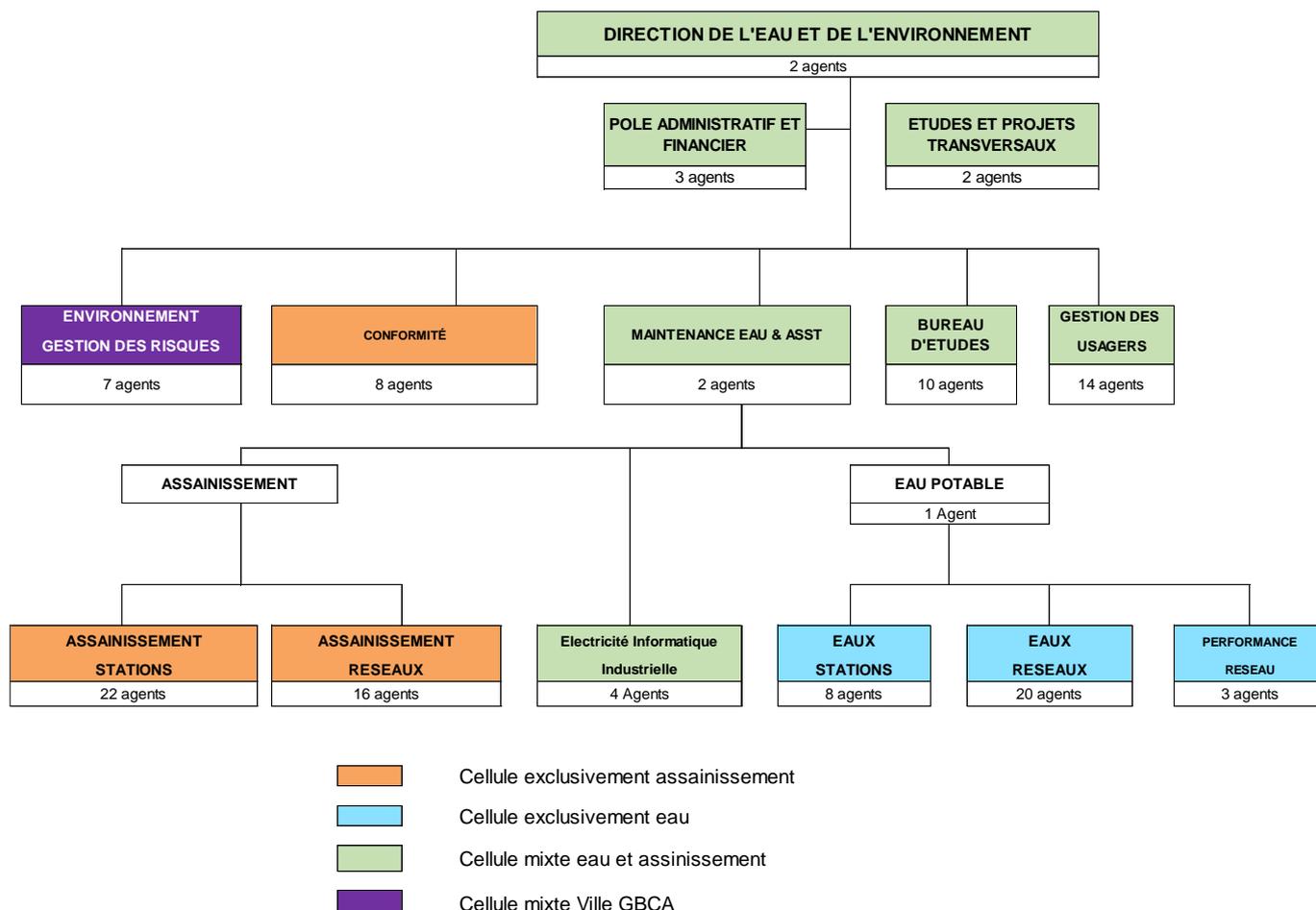
Intégrés à la Direction de l'Eau et de l'Environnement (D.E.E.), les services de l'eau potable et de l'assainissement de Grand Belfort sont répartis en 3 services :

- Le bureau d'études gère les projets (maîtrise d'œuvre interne, travaux neufs, réhabilitations importantes...) et intervient également dans ce cadre pour le service environnement ;
- Le service maintenance exploite et entretient les équipements : usines et réseaux ;
- Le service gestion des usagers assure les relations avec l'utilisateur, suivi de son dossier, relève des compteurs et facturation.

Avec aussi :

- Une cellule « performance réseau » pour accentuer le suivi en matière de rendement du réseau, recherche de fuite, etc...
- Un pôle administratif et financier pour centraliser l'ensemble des factures de la direction et rationaliser les tâches. Cela permet également un traitement global et homogène des budgets.

Au 31 décembre 2024, la D.E.E. comptait 122 agents :



### I.3 – Les moyens matériels du service

Le service des eaux de Grand Belfort assure l'essentiel des prestations liées au service, y compris des travaux (à l'exception des terrassements réalisés par une entreprise). Par conséquent, il est doté d'un parc matériel d'intervention important comprenant notamment :

- 1 camion grue,
- 8 fourgons,
- 12 fourgonnettes,
- 2 berlines,
- 1 remorque éclairante + groupe électrogène,
- 1 véhicule de repos à disposition du personnel de chantier,
- 1 chariot élévateur en porte à faux,
- 1 motopompe de 200 m<sup>3</sup>/h,
- 4 motopompes de 80 m<sup>3</sup> /h,
- 7 tronçonneuses de conduite,
- 1 atelier de maintenance avec outillage,
- 1 magasin de pièces détachées,
- 1 hangar de stockage de pièces de fontainerie,
- 2 parcs non couverts pour le stockage des barres de conduite fonte.



## II – INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1 – Origine de l'eau

#### II.1.1 – Les ressources en eau

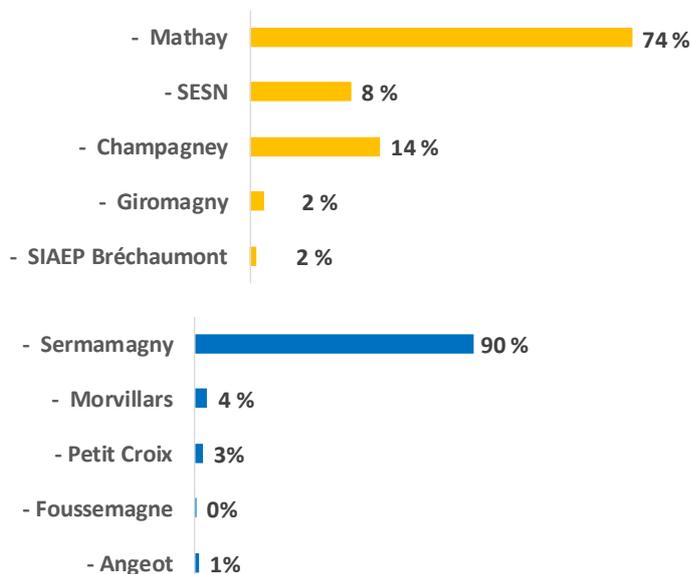
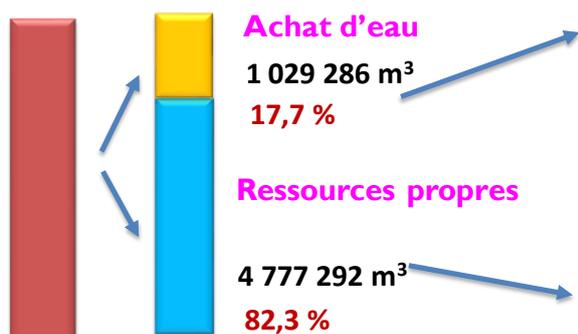
Les captages de Sermamagny représente 90% de production globale du Grand Belfort.

Le tableau récapitulatif et les graphes ci-après présentent l'importance de chaque ressource :

Ressource	Volume (m³) 2012	Volume (m³) 2013	Volume (m³) 2014	Volume (m³) 2015	Volume (m³) 2016	Volume (m³) 2017	Volume (m³) 2018	Volume (m³) 2019	Volume (m³) 2020	Volume (m³) 2021	Volume (m³) 2022	Volume (m³) 2023	Volume (m³) 2024
<b>Grand Belfort</b>													
- Sermamagny	5 244 489	5 148 221	4 746 476	4 068 797	4 186 740	4 329 867	3 658 245	4 095 117	3 863 750	4 145 161	3 501 370	3 726 257	4 365 031
- Morvillars	331 669	313 801	310 513	353 469	304 227	277 163	237 005	261 521	227 595	260 193	188 218	155 558	199 704
- Petit Croix							135 275	136 979	152 481	149 246	145 070	144 900	127 690
- Foussemaigne							39 498	31 330	30 325	34 472	35 033	36 548	19 108
- Angeot							40 089	46 746	46 287	46 618	36 267	60 311	65 759
<b>Achats d'eau</b>													
- Mathay	1 606 688	1 356 547	1 131 348	1 895 211	1 346 771	1 639 840	1 907 986	1 330 773	1 467 407	1 444 586	1 585 335	1 287 303	620 390
- SESN	40 538	12 136	17 168	7 882	8 643	8 643	182 675	151 875	147 049	153 894	157 251	148 103	163 289
- Champagney	125 935	192 106	180 035	190 369	190 908	221 367	206 548	194 812	219 136	236 829	268 029	243 017	211 138
- Giromagny	111 855	94 064	70 356	49 813	40 069	40 268	40 304	40 270	31 442	45 422	46 729	32 361	23 941
- SIAEP Bréchaumont							26 904	15 774	15 082	17 904	14 186	33 029	10 528
<b>TOTAL</b>	<b>7 461 174</b>	<b>7 116 875</b>	<b>6 455 896</b>	<b>6 565 541</b>	<b>6 077 358</b>	<b>6 401 085</b>	<b>6 474 529</b>	<b>6 305 197</b>	<b>6 200 554</b>	<b>6 534 325</b>	<b>5 977 488</b>	<b>5 867 387</b>	<b>5 806 578</b>

5 806 578 m<sup>3</sup>

Besoin total



## II.1.2 – Les ressources propres au Grand Belfort

### II.1.2a – Production du réseau de Morvillars

L'eau distribuée sur les communes de Bourogne, Méziré, Morvillars, et Charmois provient du puits de Morvillars.

Un appoint est réalisé depuis le feeder Mathay via Dambenois – les 3 bornes.

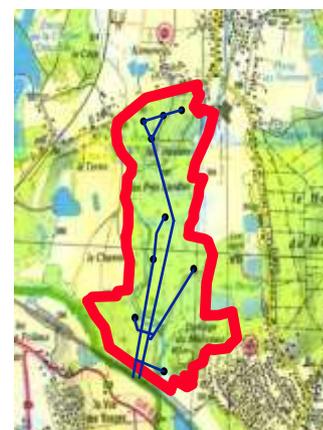


### II.1.2b – Production des réseaux Belfort et sud agglomération

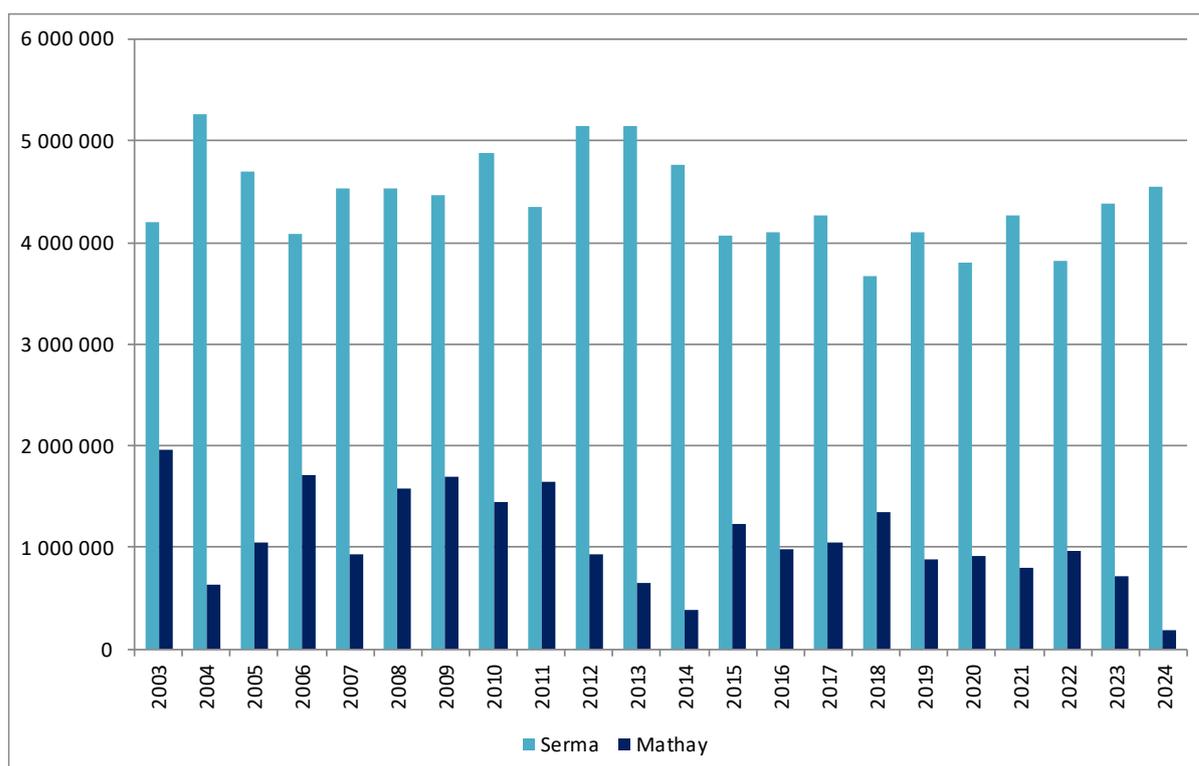
L'eau distribuée sur les 14 communes du réseau de Belfort provient essentiellement des captages de Sermamagny. A l'étiage, l'appoint est réalisé depuis l'eau de PMA (Mathay).

L'eau distribuée sur les 10 communes du réseau sud agglomération est un mélange d'eau des captages de Sermamagny et de PMA (Mathay) cette dernière ressource étant majoritaire

Le réseau de Belfort peut également alimenter en eau potable le réseau d'Eguenigue et de Petit-Croix et, exceptionnellement, les syndicats des eaux de Giromagny et de Champagne.

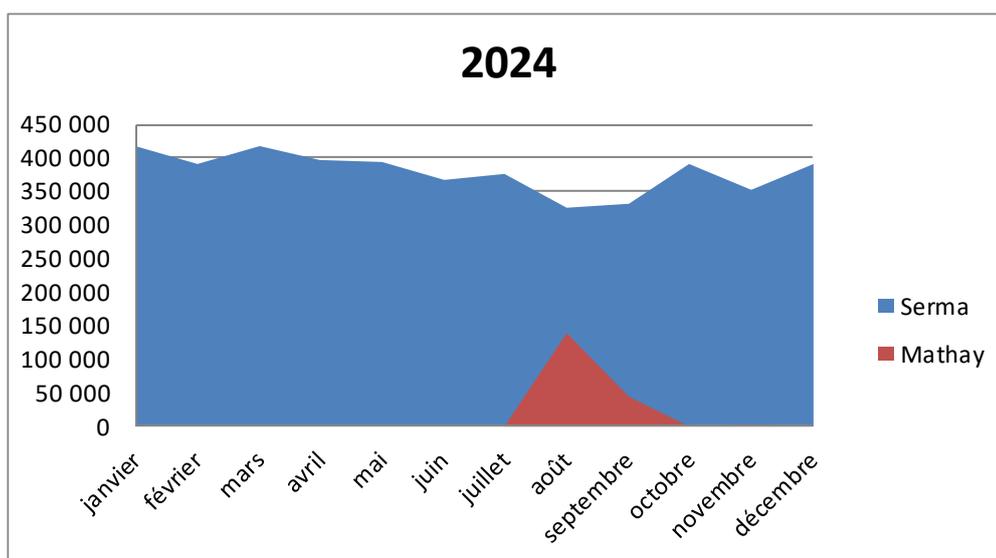


Historique de production des deux ressources principales de Grand Belfort (en m<sup>3</sup> / an) (arrivée UPEP)



## Alimentation de l'usine de BELFORT en 2024 :

	SERMAMAGNY	MATHAY	Total
Janvier	418 364	0	418 364
Février	392 284	0	392 284
Mars	417 506	0	417 506
Avril	396 710	0	396 710
Mai	394 698	0	394 698
Juin	365 840	0	365 840
Juillet	377 533	0	377 533
Août	325 559	139 699	465 258
Septembre	331 717	43 721	375 438
Octobre	392 097	0	392 097
Novembre	351 586	2 150	353 736
Décembre	390 458	0	390 458
<b>Total m<sup>3</sup></b>	<b>4 554 352</b>	<b>185 570</b>	<b>4 739 922</b>
<b>Total %</b>	<b>96,08%</b>	<b>3,92%</b>	<b>100,00%</b>



Remarque : l'arrêté préfectoral du 31/07/2007 fixe à 20 000 m<sup>3</sup>/j le volume prélevable sur la zone de captage de Sermamagny, mais limite ces prélèvements à 5 000 m<sup>3</sup>/j dès que le débit de la Savoureuse tombe sous le seuil des 70 L/s.

### II.1.2c – Production du réseau de Foussemage

L'eau distribuée sur la commune de Foussemage provient pour partie du captage de Foussemage, pour partie de celui de Petit-Croix (mélange des 2 ressources) et, depuis 2024, pour partie du captage d'Angeot (via la nouvelle interconnexion de Frais).



### ***II.1.2d – Production du réseau d’Angeot***

L'eau distribuée sur les communes d'Angeot, Bethonvilliers, Fontaine, Frais, Lagrange, Larivière, Reppe et Vauthiermont provient du captage du Haut Bois à Angeot, de l'UDI de Leval et en appoint de Bréchaumont Eteimbès.

Exceptionnellement, le réseau d'Angeot peut également alimenter en eau potable la commune de Fosseماغne via Fontaine et Frais et peut être en partie secouru par l'UDI d'Eguenigue.



### ***II.1.2e – Production du réseau de Petit-Croix***

L'eau distribuée sur les communes d'Autrechêne, Cunelières, Fontenelle, Montreux-Château, Novillard et Petit-Croix provient du captage de Petit Croix.

Le réseau de Petit-Croix alimente également en partie en eau potable la commune de Fosseماغne. Il peut lui-même être secouru par les réseaux Belfort et sud agglomération via Chèvremont et Vézelois, voire par les réseaux de la Communauté de Communes du Sud Territoire.



### ***II.1.2f – Production du réseau d’Eguenigue***

L'eau distribuée sur les communes d'Eguenigue, Lacollonge, Menoncourt et Phaffans provient du captage d'Eguenigue (non opérationnel actuellement) et du réseau de Belfort via Roppe.



## **II.2. – Volumes consommés par commune et population desservie**

La population ci-dessous est définie par l'INSEE dans la catégorie « population municipale ».

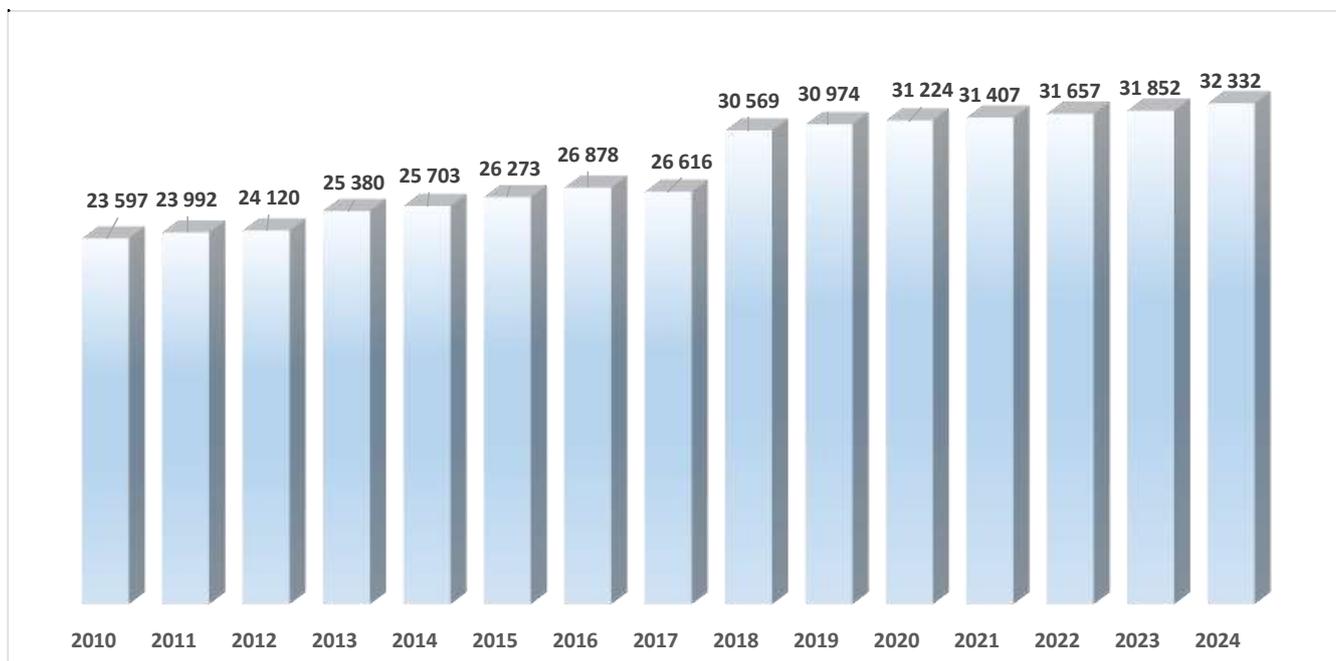
Le volume indiqué correspond au volume facturé sur l'année, déduction faite des dégrèvements.

Les 4 646 m<sup>3</sup> d'eau industrielle vendue sur la ZI de Bourogne ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-après :

Communes	Habitants	Abonnés	Volume 2023	Volume 2024
ANDELNANS	1 153	573	77 364	62 486
ANGEOT	354	163	26 055	25 668
ARGIESANS	567	279	26 084	25 381
AUTRECHENE	278	128	13 768	10 794
BANVILLARS	293	135	18 470	15 986
BAVILLIERS	4 595	1 506	199 166	186 093
BELFORT	45 155	9 498	2 129 329	2 136 941
BERMONT	375	171	15 394	13 571
BESSONCOURT	1 297	622	74 869	65 558
BETHONVILLIERS	240	95	12 704	11 160
BOTANS	243	143	11 799	11 855
BOUROGNE	1 792	597	134 860	137 214
BUC	254	146	12 790	12 501
CHARMOIS	373	148	15 715	15 224
CHATENOIS	2 616	1 238	99 960	92 867
CHEVREMONT	1 569	579	58 454	57 207
CRAVANCHE	1 928	705	72 076	74 523
CUNELIERES	337	143	12 810	11 863
DANJOUTIN	3 541	1 283	146 668	149 825
DENNEY	761	359	44 496	44 624
DORANS	812	332	32 221	30 618
EGUENIGUE	268	111	12 862	11 898
ELOIE	961	410	33 705	32 302
ESSERT	3 348	1 307	129 377	125 655
EVETTE-SALBERT	2 026	975	86 758	78 627
FONTAINE	597	290	44 123	45 640
FONTENELLE	131	63	5 271	5 153
FOUSSEMAGNE	911	383	32 832	30 836
FRAIS	240	110	10 629	9 598
LACOLLONGE	230	112	14 491	13 777
LAGRANGE	139	69	6 065	5 471
LARIVIERE	275	122	14 700	13 985
MENONCOURT	395	193	19 169	18 143
MEROUX-MOVAL	1 405	619	70 446	58 743
MEZIRE	1 281	573	46 148	43 329
MONTREUX CHATEAU	1 174	503	50 367	44 918
MORVILLARS	1 083	548	50 289	47 655
NOVILLARD	303	129	16 423	14 013
OFFEMONT	4 109	1 631	151 433	148 412
PEROUSE	1 199	508	47 173	46 989
PETIT CROIX	302	136	11 675	11 167
PHAFFANS	433	200	16 956	16 537
REPPE	330	155	19 335	17 290
ROPPE	1 043	474	43 386	43 250
SERMAMAGNY	938	422	50 008	38 118
SEVENANS	695	237	29 178	28 672
TREVENANS	1 286	601	132 838	129 087
URCEREY	249	114	15 855	11 573
VALDOIE	5 236	1 656	208 919	207 344
VAUTHIERMONT	208	101	21 113	17 536
VETRIGNE	657	268	23 337	22 215
VEZELOIS	1 003	469	34 559	34 319
<b>TOTAL</b>	<b>100 988</b>	<b>32 332</b>	<b>4 684 472</b>	<b>4 564 211</b>

## II.3 – Évolution du nombre d'abonnés

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total d'abonnés	23 597	23 992	24 120	25 380	25 703	26 273	26 878	26 616	30 569	30 974	31 224	31 407	31 657	31 852	32 332



## II.4 – Qualité de l'eau

### ***L'eau consommée doit être "propre à la consommation"***

*(arrêté du 11/01/2007*

*pris en application des articles R1321-2 1321-3 1321-7 du Code de la Santé Publique).*

Pour répondre à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique,
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux,
- des substances indésirables,
- des substances toxiques,
- des pesticides et produits apparentés,
- la qualité microbiologique.

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire, ainsi que les paramètres à analyser, sont fixés par l'arrêté du 11 janvier 2007 en application des articles R1321-10,1321-15 1321-16 du code de Santé Publique.

Les prélèvements sont réalisés sous le contrôle de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour les analyses réglementaires ou par le service pour les analyses d'autocontrôle.

### ***II.4.1 – Qualité de l'eau distribuée par Grand Belfort***

La qualité de l'eau distribuée par Grand Belfort est contrôlée de plusieurs manières :

- par les analyses réglementaires effectuées par un laboratoire agréé mandaté par l'ARS sur :
  - ↳ l'eau brute (eau directement prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement) : analyses de type RS pour les ressources superficielles et de type RP pour les ressources profondes (souterraines),
  - ↳ sur l'eau traitée (prélevée en sortie de traitement aussi appelé point de mise en distribution) : analyses de type P1 (programme d'analyses de routine) et P2 (programme d'analyses de complémentaire au programme P1),
  - ↳ sur l'eau prélevée sur le réseau de distribution, aux robinets des usagers : analyses de type D1 (programme d'analyses de routine) et D2 (programme d'analyses de complémentaire au programme D1),
- par des analyses d'autocontrôle. Les analyses (de type P1 et P2 uniquement) sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage Grand Belfort par un laboratoire accrédité COFRAC et agréé par le ministère de l'environnement pour ces analyses. Les prélèvements quant à eux sont réalisés par Grand Belfort.

En 2024, l'ARS a mandaté le laboratoire départemental de PMA à Voujeaucourt pour les analyses réglementaires tandis que Grand Belfort a mandaté le laboratoire EUROFINs à Maxeville pour les analyses d'autocontrôle.

### II.4.1.1 – Unité de Distribution d'Angeot

UDI ANGEOT	Analyses réglementaires					Analyses autocontrôle				
	TOTAL	CS	NC	NS	Observations	TOTAL	CS	NC	NS	Observations
<b>ANALYSES :</b>										
<b>sur Eau Brute : RP</b>										
Captage Angeot	0	0	0	0		0	0	0	0	
<b>sur Eau Traitée : P1 / P2</b>										
Réservoir Angeot	4	4	0	0		13	13	0	0	
Réservoir Angeot Ancien	0	0	0	0		2	2	0	0	
<b>en Distribution : D1 / D2</b>										
Angeot	1	1	0	0		0	0	0	0	
Bethonvilliers	1	0	0	1	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse	0	0	0	0	
Fontaine	1	0	0	1	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse	0	0	0	0	
Frais	3	2	0	1	NS : Spore d'anaérobie sulfio-réducteur > 1 / 100 ml + Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse	0	0	0	0	
Lagrange	1	0	0	1	NS : 1 coliforme / 100 ml	0	0	0	0	
Lanvière	1	1	0	0		0	0	0	0	
Reppe	1	1	0	0		0	0	0	0	
Vauthiermont	1	1	0	0		0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>4</b>		<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

### II.4.1.2 – Unité de Distribution d'Argiésans

UDI ARGIESANS	Analyses réglementaires					Analyses autocontrôle				
	TOTAL	CS	NC	NS	Observations	TOTAL	CS	NC	NS	Observations
<b>ANALYSES :</b>										
<b>sur Eau Traitée : P1 / P2</b>										
Réservoir Buc	4	1	0	3	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 3 analyses	12	1	0	11	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 11 analyses
<b>en Distribution : D1 / D2</b>										
Argiésans	2	0	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 2 analyses	0	0	0	0	
Banvillars	3	0	0	3	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 3 analyses	0	0	0	0	
Buc	1	0	0	1	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse	0	0	0	0	
Urcerey	2	2	0	0		0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>9</b>		<b>12</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	
<b>Légendes</b>										
<b>TOTAL</b>	Nombre total d'analyses effectuées									
<b>CS</b>	Analyses conformes aux limites de qualité et satisfaisantes en regard des références de qualité									
<b>NC</b>	Analyses non conformes aux limites de qualité									
<b>NS</b>	Analyses conformes aux limites de qualité mais non satisfaisantes en regard des références de qualité									

### II.4.1.3 – Unité de Distribution de Belfort

UDI BELFORT	Analyses réglementaires					Analyses autocontrôle				
	TOTAL	CS	NC	NS	Observations	TOTAL	CS	NC	NS	Observations
<b>ANALYSES :</b>										
<b>sur Eau Brute : RP</b>										
Captage Sermamagny	4	0	0	4		2	0	1	1	
<b>sur Eau Traitée : P1 / P2</b>										
UPEP Belfort Bâche	0	0	0	0		0	0	0	0	
Réservoir Belfort Haut-Service	28	3	0	25	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 25 analyses	3	0	0	3	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 3 analyses
Réservoir Belfort Bas-Service	3	1	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 2 analyses	42	4	0	38	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 38 analyses
Réservoir Bavilliers Fort d'Essert	0	0	0	0		13	0	0	13	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 13 analyses
Réservoir Offemont Rudolphe	0	0	0	0		13	1	0	12	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 12 analyses
<b>en Distribution : D1 / D2</b>										
Bavilliers	10	2	0	8	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 8 analyses	0	0	0	0	
Belfort	49	10	0	39	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 39 analyses	21	7	0	14	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 12 analyses NS : Fer > 200 µg/L + Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse NS : Coliforme > 1 / 100 ml + Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse
Bessoncourt	2	0	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 2 analyses	0	0	0	0	
Chèvremont	2	0	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 2 analyses	2	0	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 2 analyses
Cravanche	3	1	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 2 analyses	1	0	0	1	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse
Danjoutin	10	1	0	9	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 8 analyses NS : Turbidité > 2 FNU sur 1 analyse	3	1	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 2 analyses
Denney	6	0	1	5	NC : 2 enterocoques / 100 ml (analyse 84530-24) NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 5 analyses	0	0	0	0	
Eloie	4	1	0	3	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 3 analyses	0	0	0	0	
Essert	11	1	0	10	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 10 analyses	0	0	0	0	
Offemont	10	1	0	9	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 9 analyses	0	0	0	0	
Perouse	3	1	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 2 analyses	0	0	0	0	
Roppe	3	0	0	3	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 3 analyses	2	0	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 2 analyses
Valdoie	10	0	0	10	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 10 analyses	10	0	0	10	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 6 analyses NS : Conductivité < 200 µS/cm + Turbidité > 2 FNU sur 2 analyses NS : Turbidité > 2 FNU sur 2 analyses
Vétrigne	1	1	0	0		1	1	0	0	
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>135</b>		<b>113</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>98</b>	
<b>Légendes</b>										
<b>TOTAL</b>	Nombre total d'analyses effectuées									
<b>CS</b>	Analyses conformes aux limites de qualité et satisfaisantes en regard des références de qualité									
<b>NC</b>	Analyses non conformes aux limites de qualité									
<b>NS</b>	Analyses conformes aux limites de qualité mais non satisfaisantes en regard des références de qualité									

### II.4.1.4 – Unité de Distribution d'Eguenigue

UDI EGUENIGUE	Analyses réglementaires				Observations	Analyses autocontrôle				Observations
	TOTAL	CS	NC	NS		TOTAL	CS	NC	NS	
<b>ANALYSES :</b>										
sur Eau Brute : RP										
Captage Eguenigue	0	0	0	0		0	0	0	0	
sur Eau Traitee : P1 / P2										
Réservoir Eguenigue	0	0	0	0		0	0	0	0	
en Distribution : D1 / D2										
Eguenigue	4	1	0	3	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 3 analyses	0	0	0	0	
Lacollonge	1	0	0	1	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse	0	0	0	0	
Menoncourt	2	1	0	1	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse	0	0	0	0	
Phaffans	2	0	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 2 analyses	1	0	0	1	NS : pH > 9 + Ammonium > 0,1 sur 1 analyse
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>7</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	
<b>Légendes</b>										
TOTAL	Nombre total d'analyses effectuées									
CS	Analyses conformes aux limites de qualité et satisfaisantes en regard des références de qualité									
NC	Analyses non conformes aux limites de qualité									
NS	Analyses conformes aux limites de qualité mais non satisfaisantes en regard des références de qualité									

### II.4.1.5 – Unité de Distribution d'Evette - Sermamagny

UDI ÉVETTE - SERMAMAGNY	Analyses réglementaires				Observations	Analyses autocontrôle				Observations
	TOTAL	CS	NC	NS		TOTAL	CS	NC	NS	
<b>ANALYSES :</b>										
sur Eau Traitee : P1 / P2										
Réservoir Evette-Salbert 700 m3	4	0	0	4	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 4 analyses	11	2	0	9	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 9 analyses
Réservoir Evette-Salbert 150 m3	0	0	0	0		11	2	0	9	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 9 analyses
Réservoir Evette-Salbert 50 m3	0	0	0	0		0	0	0	0	
en Distribution : D1 / D2										
Evette-Salbert	5	0	0	5	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 5 analyses	0	0	0	0	
Sermamagny	5	1	0	4	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 4 analyses	0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>13</b>		<b>22</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	
<b>Légendes</b>										
TOTAL	Nombre total d'analyses effectuées									
CS	Analyses conformes aux limites de qualité et satisfaisantes en regard des références de qualité									
NC	Analyses non conformes aux limites de qualité									
NS	Analyses conformes aux limites de qualité mais non satisfaisantes en regard des références de qualité									

### II.4.1.6 – Unité de Distribution de Fousseماغne

UDI FOUSSEMAGNE	Analyses réglementaires				Observations	Analyses autocontrôle				Observations
	TOTAL	CS	NC	NS		TOTAL	CS	NC	NS	
<b>ANALYSES :</b>										
sur Eau Brute : RP										
Captage Fousseماغne	0	0	0	0		0	0	0	0	
sur Eau Traitee : P1 / P2										
Réservoir Fousseماغne	3	1	0	2	NS : pH < 6,5 sur 2 analyses	12	12	0	0	
en Distribution : D1 / D2										
Fousseماغne	8	4	0	4	NS : pH < 6,5 sur 4 analyses	2	0	0	2	NS : pH > 9 + conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse NS : Turbidité > 2 FNU sur 1 analyse
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>6</b>		<b>14</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	
<b>Légendes</b>										
TOTAL	Nombre total d'analyses effectuées									
CS	Analyses conformes aux limites de qualité et satisfaisantes en regard des références de qualité									
NC	Analyses non conformes aux limites de qualité									
NS	Analyses conformes aux limites de qualité mais non satisfaisantes en regard des références de qualité									

### II.4.1.7 – Unité de Distribution de Morvillars

UDI MORVILLARS	Analyses réglementaires				Observations	Analyses autocontrôle				Observations
	TOTAL	CS	NC	NS		TOTAL	CS	NC	NS	
<b>ANALYSES :</b>										
sur Eau Brute : RP										
Captage Morvillars	0	0	0	0		2	2	0	0	
sur Eau Traitee : P1 / P2										
Réservoir Bourogne	0	0	0	0		13	12	0	1	NS : Coliformes > 1 / 100 ml + spore d'anaérobie sulfite-réducteur > 1 / 100 ml sur 1 analyse
Réservoir Morvillars	7	7	0	0		12	12	0	0	
en Distribution : D1 / D2										
Bourogne	2	2	0	0		0	0	0	0	
Charmois	1	1	0	0		0	0	0	0	
Méziré	3	3	0	0		0	0	0	0	
Morvillars	6	6	0	0		0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>27</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	
<b>Légendes</b>										
TOTAL	Nombre total d'analyses effectuées									
CS	Analyses conformes aux limites de qualité et satisfaisantes en regard des références de qualité									
NC	Analyses non conformes aux limites de qualité									
NS	Analyses conformes aux limites de qualité mais non satisfaisantes en regard des références de qualité									

## II.4.1.8 – Unité de Distribution de Petit-Croix

UDI PETIT-CROIX	Analyses réglementaires				Observations	Analyses autocontrôle				Observations
	TOTAL	CS	NC	NS		TOTAL	CS	NC	NS	
<b>ANALYSES :</b>										
sur Eau Brute : RP										
Captage Petit Croix	1	1	0	0		0	0	0	0	
sur Eau Traitée : P1 / P2										
UPEP Petit-Croix Sortie Traitement	4	2	1	1	NC : Turbidité = 3,3 FNU (analyse 83714-24) NS : Eau Agressive sur 1 analyse	12	10	0	2	NS : 4 coliformes / 100ml sur 1 analyse NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse
<b>en Distribution : D1 / D2</b>										
Autrechêne	1	0	0	1	Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse	0	0	0	0	
Cunelières	0	0	0	0		0	0	0	0	
Fontenelle	1	1	0	0		0	0	0	0	
Montreux-Château	5	5	0	0		0	0	0	0	
Novillard	1	1	0	0		0	0	0	0	
Petit-Croix	1	1	0	0		0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>2</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	
<b>Légendes</b>										
<b>TOTAL</b>	<b>Nombre total d'analyses effectuées</b>									
<b>CS</b>	<b>Analyses conformes aux limites de qualité et satisfaisantes en regard des références de qualité</b>									
<b>NC</b>	<b>Analyses non conformes aux limites de qualité</b>									
<b>NS</b>	<b>Analyses conformes aux limites de qualité mais non satisfaisantes en regard des références de qualité</b>									

## II.4.1.9 – Unité de Distribution Sud Agglomération

UDI SUD AGGLOMÉRATION	Analyses réglementaires				Observations	Analyses autocontrôle				Observations
	TOTAL	CS	NC	NS		TOTAL	CS	NC	NS	
<b>ANALYSES :</b>										
sur Eau Brute : RP										
Captage Mathay	0	0	0	0		0	0	0	0	
sur Eau Traitée : P1 / P2										
Surpresseur Bermont	4	2	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse NS : Eau Agressive sur 1 analyse	0	0	0	0	
Réservoir Châtenois-les-Forges	0	0	0	0		13	11	0	2	NS : Coliformes > 1 / 100 ml sur 2 analyses NC : Spore d'anaérobie sulfite-réducteur > 1 / 100 ml sur 1 analyse NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 10 analyses
Réservoir Dorans	0	0	0	0		13	2	0	11	
Réservoir Méroux	0	0	0	0		0	0	0	0	
Réservoir Trévenans 200 m3	0	0	0	0		14	2	0	12	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 9 analyses NS : Coliformes > 1 / 100ml sur 2 analyses NS : Turbidité > 2 NFU + Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse
Réservoir Trévenans Goudan	0	0	0	0		11	0	0	11	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 10 analyses NS : Turbidité > 2 NFU + Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse
<b>en Distribution : D1 / D2</b>										
Andelnans	3	1	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 2 analyses	0	0	0	0	
Bermont	1	0	0	1	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse	0	0	0	0	
Botans	2	0	0	2	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 2 analyses	1	0	0	1	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse
Châtenois-les-Forges	3	3	0	0		1	1	0	0	
Dorans	1	0	0	1	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse	0	0	0	0	
Méroux-Moval	6	3	0	3	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 3 analyses	0	0	0	0	
Sévenans	1	1	0	0		0	0	0	0	
Trévenans	4	3	0	1	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse	3	0	0	3	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 3 analyses
Vézelois	1	0	0	1	NS : Conductivité < 200 µS/cm sur 1 analyse	0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>13</b>		<b>56</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	
<b>Légendes</b>										
<b>TOTAL</b>	<b>Nombre total d'analyses effectuées</b>									
<b>CS</b>	<b>Analyses conformes aux limites de qualité et satisfaisantes en regard des références de qualité</b>									
<b>NC</b>	<b>Analyses non conformes aux limites de qualité</b>									
<b>NS</b>	<b>Analyses conformes aux limites de qualité mais non satisfaisantes en regard des références de qualité</b>									

Le « rapport 2024 sur le prix et la qualité des services » de Pays Montbéliard Agglomération est consultable au siège de ce dernier et comprend les données sur la qualité de l'eau de MATHAY.

## II.4.2 – Principales caractéristiques physico-chimiques

Moyenne par UDI sur eau distribuée (D1 / D2)	pH moyen	Conductivité moyenne	Turbidité moyenne	Concentration moy. Chlore Libre	Nombre Analyses
ANGEOT	7,3	225 µS/cm	0,69 FNU	0,7 mg/L	29
ARGIÉSANS	6,6	161 µS/cm	0,31 FNU	0,3 mg/L	24
BELFORT	7,1	165 µS/cm	0,46 FNU	0,5 mg/L	266
EGUENIGUE	6,9	197 µS/cm	0,48 FNU	0,5 mg/L	10
ÉVETTE - SERMAMAGNY	7,2	120 µS/cm	0,38 FNU	0,4 mg/L	36
FOUSSEMAGNE	6,5	225 µS/cm	3,30 FNU	3,3 mg/L	25
MORVILLARS	7,2	517 µS/cm	0,20 FNU	0,2 mg/L	44
PETIT-CROIX	6,9	233 µS/cm	0,42 FNU	0,4 mg/L	26
SUD AGGLOMÉRATION	7,0	240 µS/cm	0,40 FNU	0,4 mg/L	82
<b>TOTAL ANALYSES</b>					<b>542</b>

Les valeurs indiquées correspondent aux moyennes relevées annuellement sur les réseaux de distribution pour lesquels des mesures ont été réalisées (analyses de type « D1 » ou « D2 »).

## II.4.3 – Lutte contre les pollutions diffuses

Grand Belfort poursuit son engagement dans la lutte contre les pollutions diffuses. Sur le volet agricole, le partenariat avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture est reconduit. Il a pour objectif d'accompagner les agriculteurs travaillant à proximité de ces captages d'eau vers une amélioration de leurs pratiques professionnelles. Ainsi, les exploitants agricoles situés à proximité du captage d'eau potable ont été rencontrés et sensibilisés à la problématique de la qualité de l'eau. Ils ont pu ainsi s'engager volontairement dans une modification de leur pratique : modification des intrants et réduction de leur apport.

Chiffres clés :

Coût annuel du partenariat : 10 880 € TTC

	Surface totale de l'aire d'alimentation du captage	Surface agricole utile (SAU)	Surface toujours en herbe (sans apport de produits phytosanitaires)	Nombre d'agriculteurs concernés	Exploitations agricoles engagées dans une mesure agro-environnementale
<b>Morvillars</b>	1 320 ha	490 ha (soit 37% de la surface totale)	220 ha (soit 45 % de la SAU)	18	160 ha (soit 60 % de la SAU éligible)
<b>Sermamagny</b>	5 100 ha	715 ha (soit 14 % de la surface totale)	705 ha (soit 98 % de la SAU)	19	630 ha (soit 90 % de la SAU éligible)
<b>Foussemagne</b>	69,80 ha	47 ha (soit 67 % de la surface totale)	12 ha (soit 25 % de la SAU)	8	0 ha (soit 100 % de la SAU éligible)

(Chiffres 2020)

### Problématique métabolites ESA-métolachlore :

Un métabolite de pesticide, l'ESA-métolachlore a été mis en évidence sur les captages de Foussemagne et Petit-Croix.

Une actualisation récente au niveau national des données toxicologiques de l'ESA-métolachlore a été effectuée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire Environnementale (ANSES) conduisant à classer cette substance comme « non-pertinente » au sens toxicologique. Il en résulte que les résultats obtenus au titre du contrôle sanitaire sont considérés comme conformes.

Grand Belfort s'attache néanmoins à continuer de prendre l'ensemble des mesures nécessaires qu'elles soient curatives ou préventives afin d'améliorer la situation au regard de ce paramètre.

Nota : l'utilisation de l'eau ne constitue pas un danger potentiel pour la santé. Les concentrations d'ESA-métolachlore sont bien en deçà de la valeur sanitaire ( $V_{max}$  510  $\mu\text{g/l}$ ) définie par l'ANSES.

### Problématique des PFAS et du TFA :

Les PFAS (polyfluoroalkyls et perfluoroalkyls) sont des composés chimiques d'origine industrielle qui entrent dans la composition de différentes matières telles que les revêtements anti-adhésifs, les cosmétiques, les imperméabilisants, les textiles et les matériaux ignifuges.

Il en existe de très nombreuses variétés (plus de 4500 molécules différentes), toutes caractérisées par leur grande résistance (molécules très difficilement dégradables), raison pour laquelle les PFAS sont appelés « polluants éternels ».

Une campagne de mesures des PFAS a été réalisée en 2024 sur l'eau produite dans la zone de captage de Sermamagny. 20 PFAS ont été quantifiés. La somme des concentrations de ces 20 PFAS a atteint 0,002  $\mu\text{g/l}$  pour une limite de qualité fixée à 0,100  $\mu\text{g/l}$ . L'eau de la zone de captage de Sermamagny est donc 50 fois moins concentrée en PFAS que la limite autorisée.

Le TFA (acide trifluoroacétique), est un produit de dégradation de composés chimiques. Il est assimilable à un PFAS à chaîne courte. Il a été retrouvé dans une analyse à une concentration de 0,57  $\mu\text{g/l}$ . Cependant, ce composé chimique ne fait, à ce jour, l'objet d'aucun seuil réglementaire et ne fait pas partie des 20 PFAS réglementés auxquels s'applique le seuil de 0,1  $\mu\text{g/l}$ .

### III – INDICATEURS FINANCIERS

#### III.1 – Tarifs

La tarification et ses modalités en vigueur sur Grand Belfort sont conformes à la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et milieux aquatiques.

Grand Belfort pratique une tarification binôme à l'instar d'une grande majorité des collectivités gestionnaires de service public de distribution d'eau potable.

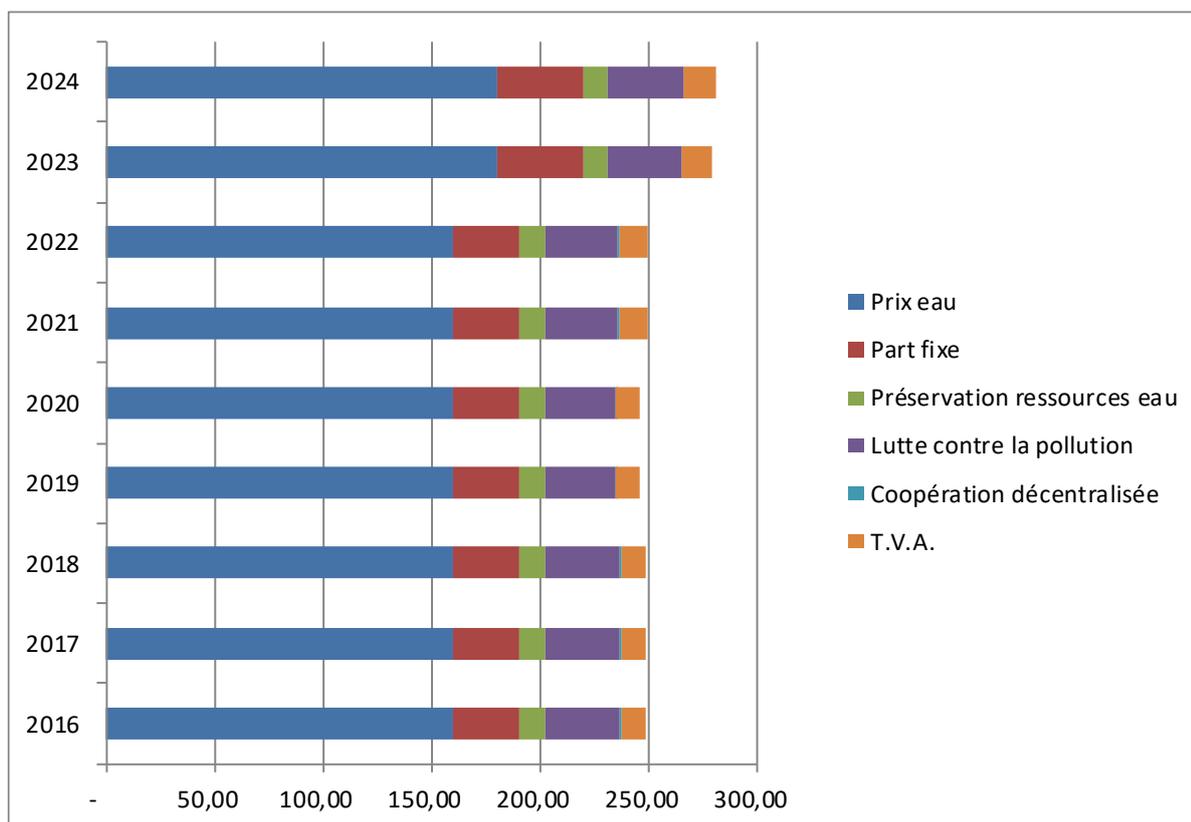
Les tarifs 2024 de l'eau et de l'assainissement ont été adoptés lors de la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le tarif de l'eau consiste en une part variable proportionnelle à la quantité d'eau consommée et en une part fixe destinée à couvrir les frais constants du service en matière de renouvellement d'appareils de comptage et de branchements. À noter que depuis 2013, cette part fixe a été modulée en fonction du diamètre compteur.

#### III.2 – Évolution du tarif de l'eau potable

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Prix du m <sup>3</sup> d'eau	1,33169	1,33169	1,33169	1,33169	1,33169	1,33169	1,33169	1,5	1,5
Part fixe HT	31 €/an	31 €/an	31 €/an*	40 €/an*	40 €/an*				
<b>TAXES</b>									
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	0,096	0,096	0,096	0,096	0,096	0,096	0,096	0,096	0,096
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,29	0,29	0,29	0,27	0,27	0,28	0,28	0,28	0,29
Coopération décentralisée	0,00333	0,00333	0,00333	0,00333	0,00333	0,00333	0,00333	0,00333	0,00333
T.V.A. (5,5%)	0,1089	0,1089	0,1089	0,0936	0,0936	0,09411	0,09411	0,10336	0,10391
<b>Prix du m<sup>3</sup> d'eau TTC (Hors part fixe)</b>	<b>1,81</b>	<b>1,81</b>	<b>1,81</b>	<b>1,79</b>	<b>1,79</b>	<b>1,80</b>	<b>1,80</b>	<b>1,97</b>	<b>1,99</b>

\* pour un compteur de diamètre 15 mm, cas le plus courant



### III.3 – Détail de la facture

#### Qui fixe le prix ?

- Pour la part de la collectivité : Grand Belfort, par délibération du Conseil Communautaire.
- Pour les redevances prélèvement et pollution : l'Agence de l'Eau.

#### À quoi correspond cette somme ?

##### La part collectivité :

- couvre le fonctionnement complet du service de l'eau potable, de la production jusqu'au consommateur,
- couvre les remboursements des emprunts contractés par la collectivité pour le financement des installations qui lui appartiennent,
- couvre les achats d'eau réalisés auprès des autres collectivités « traiteurs d'eau ».

Les redevances « prélèvement », « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » sont payées par les collectivités, et répercutées sur les usagers, pour les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel et la pollution rejetée. Ces redevances, contreparties de la dégradation du milieu naturel, sont redistribuées sous forme d'aide aux efforts d'épuration et de collecte.

Ces redevances sont gérées par les Agences de l'Eau à l'échelle de six grands bassins hydrographiques. Ces agences en fixent les montants en fonction des circonstances locales et en redistribuent le produit dans le cadre de programmes pluriannuels fixés par leurs instances dirigeantes (Conseil d'Administration et Comité de Bassin) et approuvés par le Gouvernement.

Les redevances "prélèvement" et "pollution" sont soumises à la TVA au taux de 5,5 %.

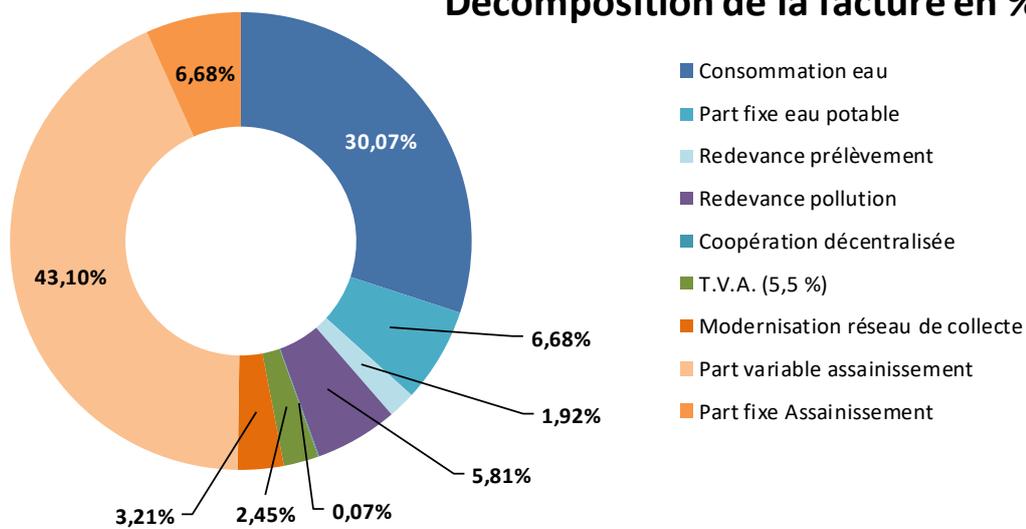
### III.4 – Facture type eau potable et assainissement

Le montant est calculé sur une consommation de référence définie par l'INSEE. La consommation de référence est celle d'un abonné domestique, habitant une résidence principale, ayant une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> d'eau potable avec un compteur de diamètre 15 mm et un branchement de diamètre 20 mm (J.O. n° 77 du 20 novembre 1995).

Les tarifs 2024 de l'eau et de l'assainissement ont été adoptés lors de la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

	Tarifs 2024		Tarifs 2025 (applicables au 01/03/25)	
	Prix €/m <sup>3</sup>	Montant € pour 120 m <sup>3</sup>	Prix €/m <sup>3</sup>	Montant € pour 120 m <sup>3</sup>
Consommation Eau Potable	1,50	180,00	1,53	183,60
Redevance de prélèvement	0,096	11,52	0,096	11,52
Redevance pollution Agence de l'Eau	0,29	34,80		
Redevance consommation eau potable			0,43	51,60
Redevance performance des réseaux d'eau potable			0,010	1,20
Coopération décentralisée	0,00333	0,3996	0,00333	0,3996
Part fixe (pour un compteur de type individuel et de diamètre 15 mm)		40,00		40,00
T.V.A. (5,5%)		14,67		15,86
<b>Total TTC eau potable</b>		<b>281,39</b>		<b>304,18</b>
Modernisation réseaux de collecte – Agence de l'eau	0,16	19,20		
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif			0,009	1,08
Consommation assainissement	2,15	258,00	2,24	268,80
Part fixe assainissement		40,00		40,00
<b>Total TTC assainissement</b>		<b>317,20</b>		<b>309,88</b>
<b>TOTAL FACTURE (€ TTC)</b>		<b>598,59</b>		<b>614,06</b>

## Décomposition de la facture en %



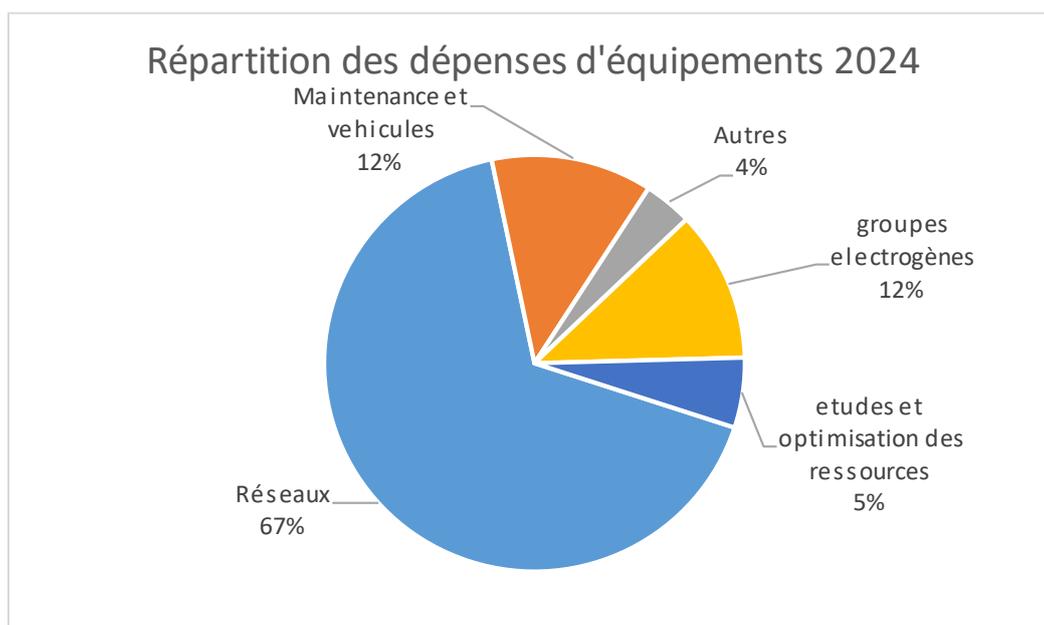
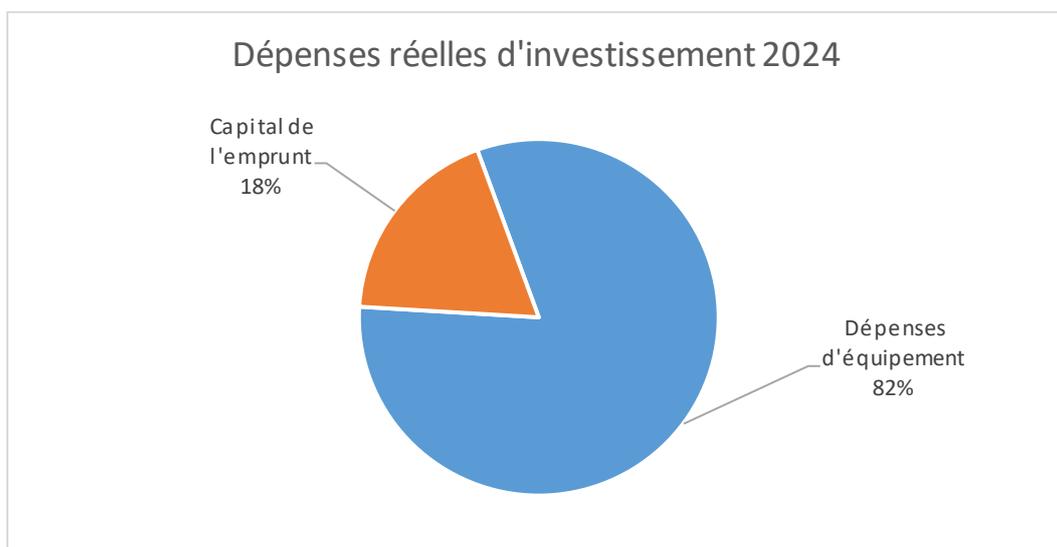
### III.5 – Budget de l'Eau

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Dépenses d'investissement 2024

Le montant des dépenses d'équipement restent stables entre les exercices 2023 et 2024.

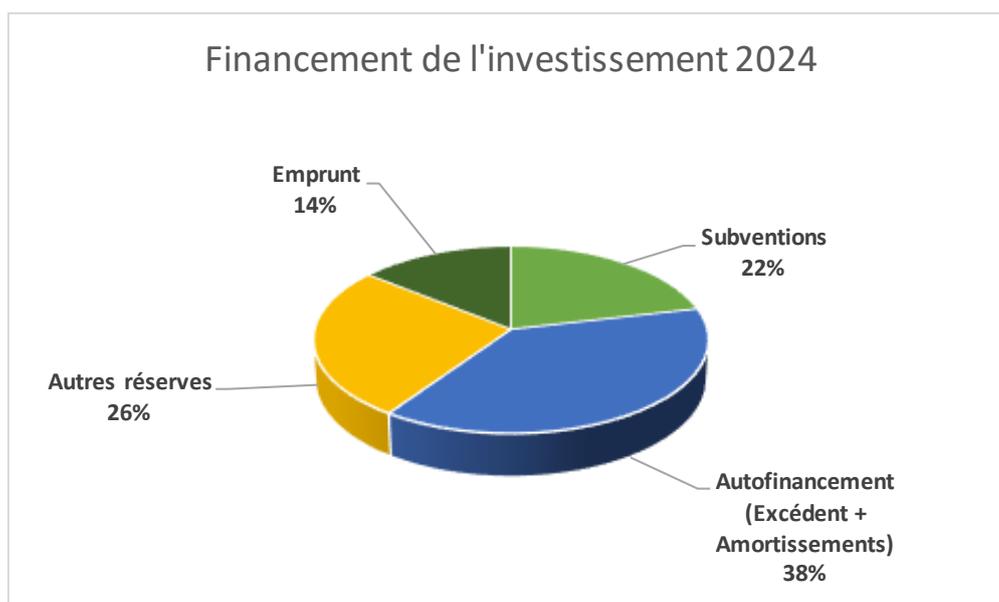
Le montant du remboursement en capital de l'emprunt en 2024 augmente de 13,42 % par rapport à 2023 et s'élève à 1 050 847,98 €.



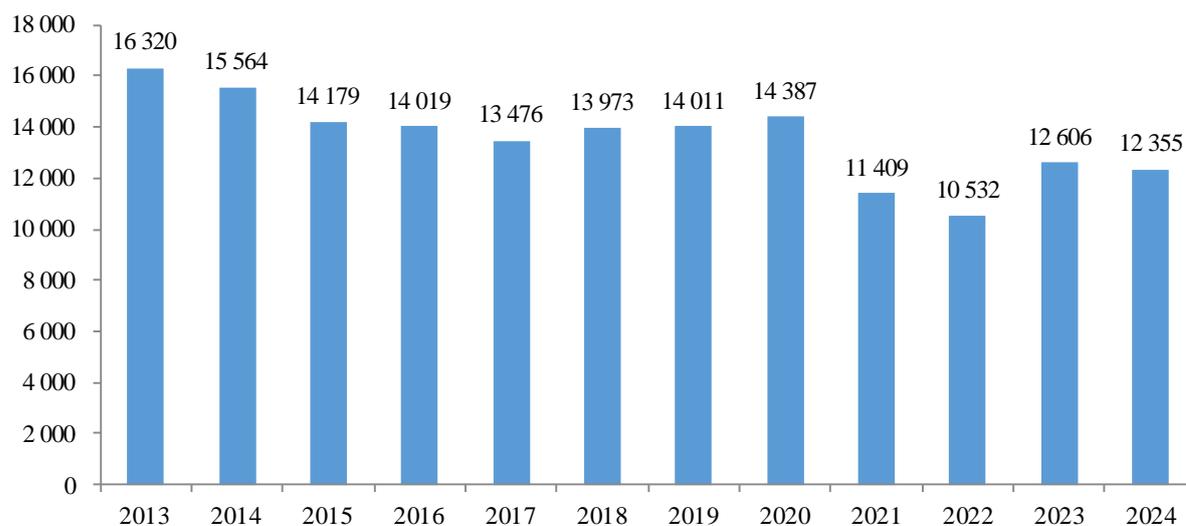
## Recettes d'investissement 2024

Les recettes d'investissement sont en hausse de 11 %.

Financement de l'investissement	2023	2024	Evolution
Subventions	272 384,00 €	1 206 742,00 €	934 358,00 €
Autofinancement (Excédent + Amortissement)	1 832 671,10 €	2 160 255,56 €	327 584,46 €
Autres réserves	0,00 €	1 486 556,93 €	1 486 556,93 €
Emprunt	3 000 000,00 €	800 000,00 €	-2 200 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 107 078,10 €</b>	<b>5 655 578,49 €</b>	<b>548 500,39 €</b>



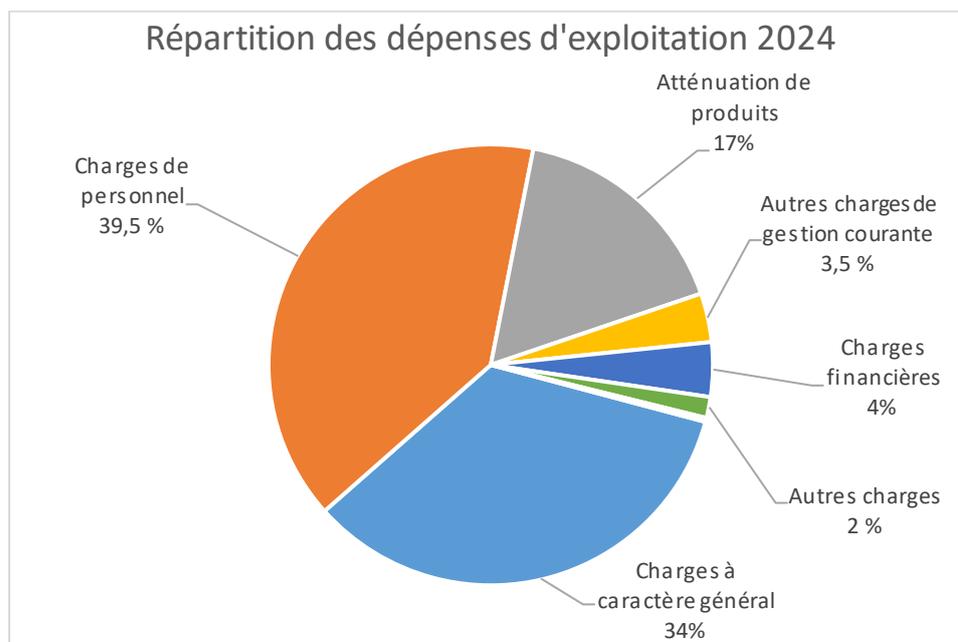
## Évolution de l'encours de la dette (en k€)



## SECTION D'EXPLOITATION

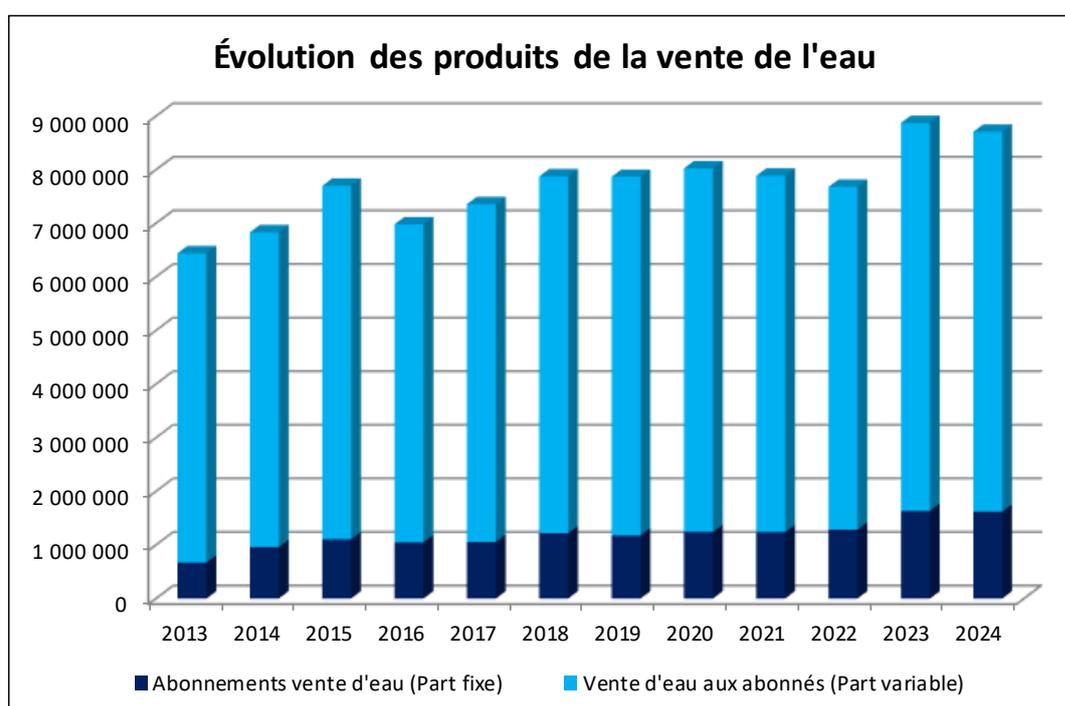
### Dépenses d'exploitation 2024

La baisse des dépenses réelles d'exploitation de – 1,051 M€ s'explique principalement par le montant des achats d'eau en 2024 qui diminue de 1 M€.



### Recettes d'exploitation 2024

Les recettes de fonctionnement diminuent de – 0,384 M€, principalement sur les ventes d'eau aux particuliers en raison d'une baisse de consommation.



	CA 2023	CA 2024	Evolution
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>11 790 930,65 €</b>	<b>11 406 937,80 €</b>	<b>-383 992,85 €</b>
<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>266 513,04 €</b>	<b>351 402,98 €</b>	<b>84 889,94 €</b>
<b>Reprise du résultat de fonctionnement N-1</b>	<b>802 392,46 €</b>	<b>728 885,15 €</b>	<b>-73 507,31 €</b>
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>8 867 799,83 €</b>	<b>7 816 831,52 €</b>	<b>-1 050 968,31 €</b>
<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 776 594,24 €</b>	<b>2 061 024,20 €</b>	<b>284 429,96 €</b>
<b>Solde d'exécution de fonctionnement</b>	<b>2 215 442,08 €</b>	<b>2 609 370,21 €</b>	<b>393 928,13 €</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 272 384,00 €</b>	<b>3 493 298,93 €</b>	<b>220 914,93 €</b>
<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 832 671,10 €</b>	<b>2 160 255,56 €</b>	<b>327 584,46 €</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 565 969,20 €</b>	<b>5 682 143,15 €</b>	<b>116 173,95 €</b>
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>322 589,90 €</b>	<b>450 634,34 €</b>	<b>128 044,44 €</b>
<b>Reprise du résultat d'investissement N-1</b>	<b>388 115,21 €</b>	<b>1 171 619,21 €</b>	<b>783 504,00 €</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>-1 171 619,21 €</b>	<b>-1 650 842,21 €</b>	<b>-479 223,00 €</b>

## IV – GESTION DES USAGERS

### IV.1 – Accueil des usagers

Les usagers sont reçus à l'accueil de la Direction Eau et Environnement de Grand Belfort à l'adresse suivante :

4 rue Jean-Pierre Melville  
90000 BELFORT

du lundi au vendredi,  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30



Le service « Gestion des Usagers » offre un accueil de qualité et enrichit la palette de ses services.

- **Un suivi spécifique des changements de syndic de gestion** pour les copropriétés : courrier au syndic entrant et sortant, enregistrement des coordonnées bancaires propres à chaque copropriété, mise en place de prélèvements automatiques. Saisine du Tribunal Judiciaire aux fins d'obtenir la désignation d'un mandataire judiciaire pour les copropriétés ne disposant pas de syndic.
- **Alerte des abonnés** lorsque que le module radio qui équipe leur compteur d'eau transmet au service une alarme « fuite » et que l'analyse de la radiorelève fait apparaître une surconsommation. Chaque semaine, selon le volume estimé de la fuite, les abonnés sont avertis par appel téléphonique (283\*), courriel (221\*) ou courrier (3 255\*). Quotidiennement, en moyenne, 600 installations sont en alarme fuite soit près de 2% du parc.  
(\* ) chiffres 2024
- **Analyse de l'historique des relèves** des compteurs pour lesquels une **consommation supérieure ou égale à 100 m<sup>3</sup>** a été enregistrée entre les 2 dernières radio relèves.
- Suivi de la **consommation des compteurs d'un diamètre supérieur à 40** pour s'assurer d'un comptage correct et éviter les rattrapages de facturation.
- **Remise de kits économiseurs d'eau** aux usagers de l'eau à raison d'un kit par foyer. Ce kit comprend 3 régulateurs de pression pour robinets et 1 régulateur de pression pour douche.  
L'opération débutée en mars 2023 a permis la distribution de 8 559 kits dont 3 197 en 2024.  
Les kits sont remis soit à l'accueil du service, soit sur des points de distribution organisés en concertation avec les communes. L'opération se poursuit en 2025.

- **Recueil des demandes de subvention pour acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie** pour un usage extérieur (subvention à hauteur de 50% du prix d'achat dans la limite de 100 € par foyer). L'opération débutée en 2023 a permis l'instruction de 916 dossiers pour un versement de 67 576,56 € de subventions dont pour 2024 : 276 dossiers et 19 060,32 € de subvention. L'opération se poursuit en 2025.
- **Relève systématique des compteurs** dont la consommation a été estimée lors de la précédente facturation.

Le service d'astreinte pour les abonnés des 52 communes de Grand Belfort permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, en téléphonant au : 03 84 90 11 22.

## IV.2 – Information des usagers

Une fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée, élaborée conjointement par l'A.R.S. est envoyée chaque année aux abonnés du service au moment de la facturation.

Une lettre d'information sur l'eau et les services aux abonnés, réalisée par le Service Gestion des Usagers, est également jointe aux factures.



Le site Internet de Grand Belfort comporte une section dédiée à l'eau et à l'assainissement. Elle permet la diffusion de nombreuses informations à destination de tout type de consommateur. Le service Gestion des usagers y diffuse également les informations relatives aux tarifs, à la qualité de l'eau, ainsi que l'ensemble des formulaires et règlements du service.

↳ [www.grandbelfort.fr](http://www.grandbelfort.fr) Rubrique Eau et Assainissement

Une agence en ligne permet par ailleurs à chaque abonné, via un accès sécurisé, de visualiser la situation de son ou ses point(s) d'installation, ses factures, de régler par carte bancaire ou encore de traiter des démarches en ligne : gestion du prélèvement automatique, saisie des relèves, question sur son abonnement ou son compteur.

## IV.3 – Conformité de la qualité de l'eau

L'information est réalisée par affichage à l'annexe de l'Hôtel de Grand Belfort, 4 rue Jean-Pierre Melville pour les 52 communes et dans les mairies.

## IV.4 – Restriction ou interruption de la distribution

Malgré les ruptures de canalisations, les interventions et réparations rapides ont permis de réduire au minimum les perturbations du service.

## V – INDICATEURS DE PERFORMANCE

### V.1 – Qualité des eaux distribuées

La conclusion sanitaire de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau distribuée par Grand Belfort en 2024 est annexée.

### V.2 – Rendement des réseaux d'alimentation

Le rendement est établi sur la base des volumes comptabilisés mis en distribution sur une période très proche de l'année civile et sur les volumes facturés aux usagers sur une période qui peut fluctuer de deux semaines au maximum en fonction des dates réelles. La relève radio permet d'être plus précis à ce niveau.

	Volumes produits (m <sup>3</sup> )	Volumes vendus (m <sup>3</sup> )	Rendements (%)
<b>Volumes bruts</b>	5 824 548	4 724 198	
<b>Volumes consommés non comptabilisés</b>		213 750	
<b>TOTAUX</b>	5 824 548	4 937 948	<b>84,8 %</b>

Le calcul du rendement de réseau est basé, réglementairement, sur le montant total des consommations facturées en 2024, en tenant compte des dégrèvements ou erreurs de facturation détectées au cours de cet exercice. Les volumes vendus font aussi l'objet d'un prorata temporis pour les ramener à une période de 12 mois.

Les volumes répertoriés, utilisés sans comptage annuellement mais non vendus, figurant dans le tableau ci-dessus ont été estimés selon la méthode de l'ASTEE.

### V.3 – Indice de connaissance des réseaux

Selon les critères de l'arrêté du 2 décembre 2013, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est estimé à 108 sur 120.

### V.4 – Indice linéaire de perte

3,28 m<sup>3</sup>/km/jour.

## V.5 – Taux moyen annuel de renouvellement des réseaux

Le taux annuel de renouvellement sur les réseaux est de 0,50 %.

Nota : la recherche d'un taux élevé de renouvellement n'est pas un objectif en soi. Il faut lier cet indicateur à l'état du patrimoine : l'interprétation de cet indicateur sera d'autant plus significative si le service a une bonne connaissance du patrimoine et s'il existe un plan de renouvellement. C'est le cas sur Grand Belfort qui a engagé des études approfondies de connaissance et de gestion patrimoniale.

## V.6 – Indice de protection de la ressource

SERMAMAGNY : 100 %

Le périmètre de protection des captages est complet et les captages sont considérés protégés. L'application de cet arrêté est suivie.

MORVILLARS : 80 %

Ce captage bénéficie d'un arrêté préfectoral qui est mis en œuvre. Toutefois, le périmètre de protection du captage est à compléter (puits de secours) et une procédure de révision est en cours.

Des actions sur les bassins d'alimentation de ces deux ressources sont également en cours afin d'éviter leur éventuelle pollution liée notamment aux pesticides et produits phytosanitaires.

## V.7 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

164 coupures d'eau non programmées et sans pré-information ont eu lieu en cours d'année.

## V.8 – Délai d'ouverture des branchements

Les nouveaux raccordements sont mis en service immédiatement à la fin des travaux, dès lors que le service est en possession de la demande d'abonnement signée.

Les mutations d'abonnement ne donnent pas lieu à coupure de l'alimentation en eau potable.

## V.9 - Taux d'impayés eau

Le taux d'impayés au 31 décembre 2024 sur les recouvrements effectués par le Trésorier Public sur l'exercice 2023 est d'environ 2,19 %.

## V.10 – Traitement des réclamations

Le fichier d'enregistrement fait ressortir 15 réclamations écrites sur 294 courriers reçus, soit un taux de 5 %.

## V.11 – Renouvellement des branchements en plomb

Les branchements en plomb ont été remplacés sur Grand Belfort. Tous les branchements connus sont désormais changés. Si toutefois un branchement en plomb est détecté, il est immédiatement changé par Grand Belfort.

## VI – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2024 a été marquée par :

- La réalisation de la troisième et dernière phase travaux relative à l'interconnexion des réservoirs haut service et bas service. Ces travaux permettront de remplir indifféremment le réservoir bas service par l'eau du réservoir haut service et inversement pour sécuriser la distribution. Le coût de ces travaux s'élève à 285 000 € HT.



- Parmi les autres opérations emblématiques, 2024 a été marquée par la réalisation de la deuxième tranche de remplacement de la canalisation rue Helminger à Montreux-Château pour 105 000 € HT et le renouvellement de la canalisation Domaine de l'Etang à Cravanche pour 116 000 € HT.



Rue Helminger à Montreux-Château

Domaine de l'Etang à Cravanche

- A Belfort, d'autres rues ont fait l'objet de travaux : rue Foltz (80 000 € HT), rue du Magasin (174 000 € HT), rue Reiset (53 000 € HT), avenue du Champs de Mars (77 000 € HT), rue Peugeot (51 000 € HT), rue Engel (41 000 € HT).
- Des opérations importantes de renouvellement ont aussi été réalisées à Danjoutin (rue des Roses), Offemont (rue sous la Miotte et carrefour avec le stratégique), Vétrigne (Grande rue), Chèvremont (rue de la Gare), Andelnans (lotissement de l'Assise), Botans (rue des Sources) et à Phaffans (rue Moillot).
- La poursuite de la maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'Usine de Production d'Eau Potable (estimation travaux : 9,5 M€ HT) : phases AVP et PRO.
- La poursuite des travaux de réhabilitation du surpresseur de la rue Foch à Châtenois les Forges (41 000 € HT).
- La poursuite de l'étude sur la vulnérabilité de la ressource en eau potable de Morvillars.
- Les travaux de création d'une chambre de comptage et d'une interconnexion de sécurité entre Frais et Foussemagne.
- Les travaux de renouvellement du débitmètre et de l'armoire électrique du poste de rechloration du feeder à Dambenois.
- La poursuite de la réhabilitation des filtres et du réservoir d'eau industrielle de la ZAC de Bourogne (défense incendie).

- 375 chantiers réalisés par le Service des Eaux parmi lesquels :
  - ↳ 40 chantiers de création de branchements neufs d'eau potable,
  - ↳ 122 chantiers de réparation de conduite,
  - ↳ 63 chantiers de réparation de branchements,
  - ↳ 24 chantiers de remplacement de branchements,
  - ↳ 28 chantiers de pose, renouvellement, réparation ou dépose de PEI,
  - ↳ 61 chantiers de remplacement de vannes ou vannettes, remplacements de collier de prise, purge,
  - ↳ 37 chantiers et interventions divers (remplacement de bouches à clé, installation de signalisation, de protection cathodique, remplacement tampons de regards etc...).

## VII – ORIENTATIONS POUR L'AVENIR, ENJEUX

- Poursuite du programme de renouvellement du réseau d'eau potable en lien avec les gestionnaires de voirie (Communes, Ville, Département).
- Parmi les opérations importantes seront réalisées les dernières tranches du remplacement des conduites rue Sous la Miotte à Offemont et rue Helmingier à Montreux-Château.
- Une opération importante d'interconnexion entre l'UDI de Belfort et celle de Fossemaigne avec la pose de 3,7 km de réseau en DN 180.
- Réalisation d'un forage de 250 m de profondeur pour rechercher une nouvelle ressource sur la commune de Méziré.
- Poursuite de la maîtrise d'œuvre et travaux de requalification de l'Usine de Production d'Eau Potable.
- Suite et fin du programme de réhabilitation du surpresseur de Châtenois-les-Forges rue Foch.
- Suite et fin des travaux de réhabilitation du filtre et du réservoir d'eau industrielle alimentant le réseau de défense incendie de la zone industrielle de Bourogne (budget général).
- Réorganisation de la direction de l'eau et de l'environnement afin de rendre plus cohérentes les missions des différents services et accroître l'efficacité globale.

*Doc ARS (à venir)*

















## ÉDITION 2025

# L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

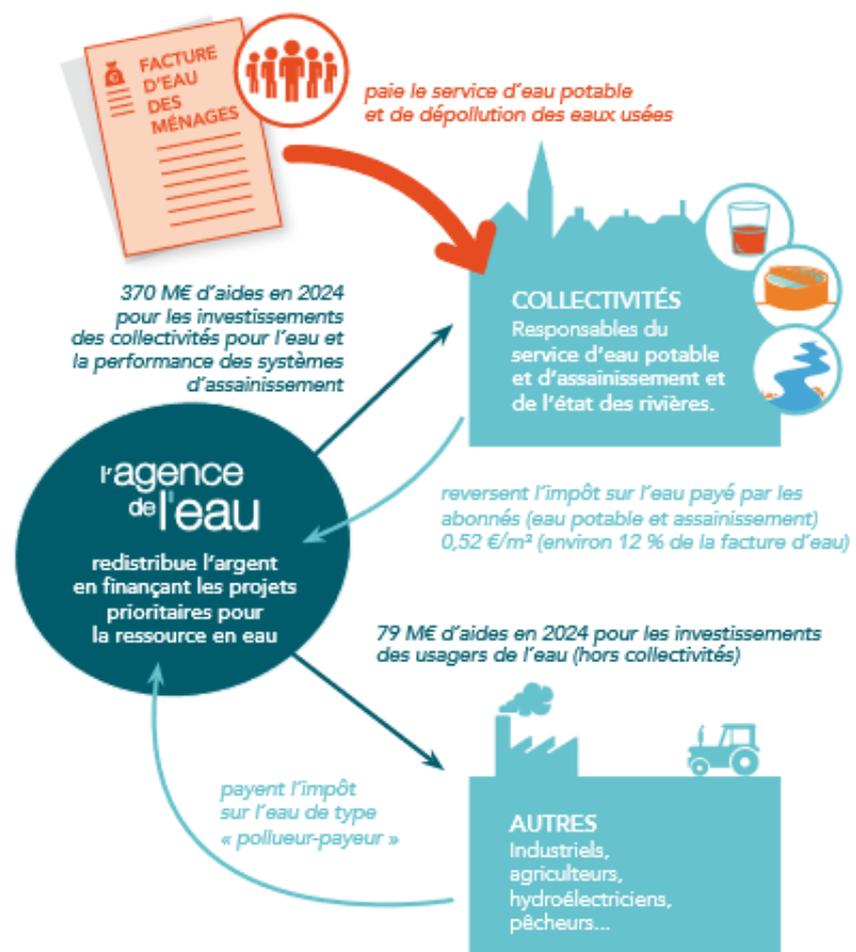
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 4,34 € TTC/m<sup>3</sup> et de 4,52 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. Environ 12 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Siagee 2023.



**SAUVONS  
L'EAU!**

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52% des aides\* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

- ▶ **Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable**  
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

- ▶ **Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable**  
15 millions €

- ▶ **Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales**  
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

- ▶ **Pour réduire les pollutions industrielles**  
19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

- ▶ **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable**  
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

- ▶ **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité**  
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

- ▶ **Pour la solidarité internationale**  
5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

\* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

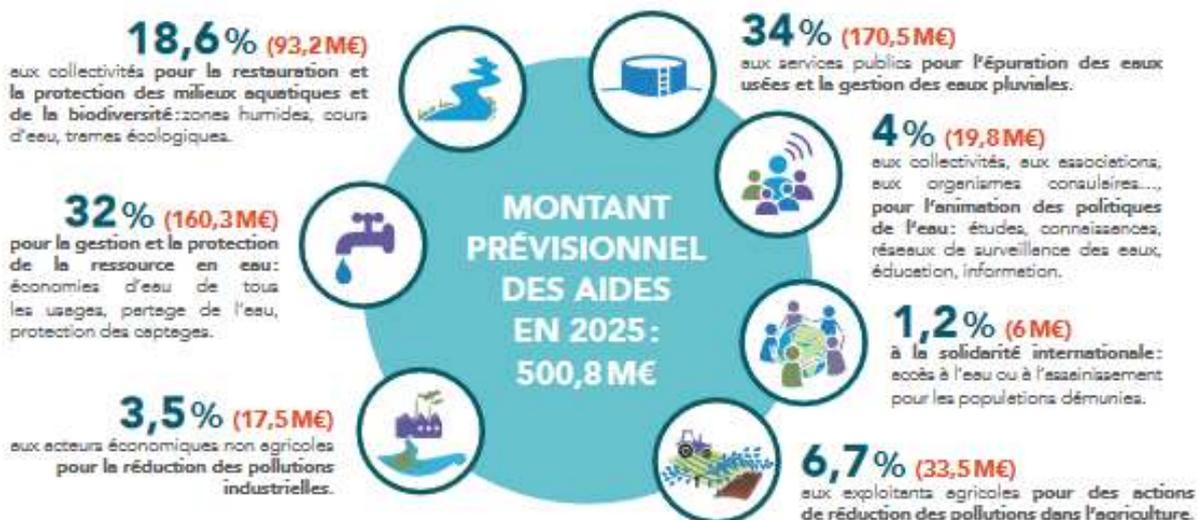
## 2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

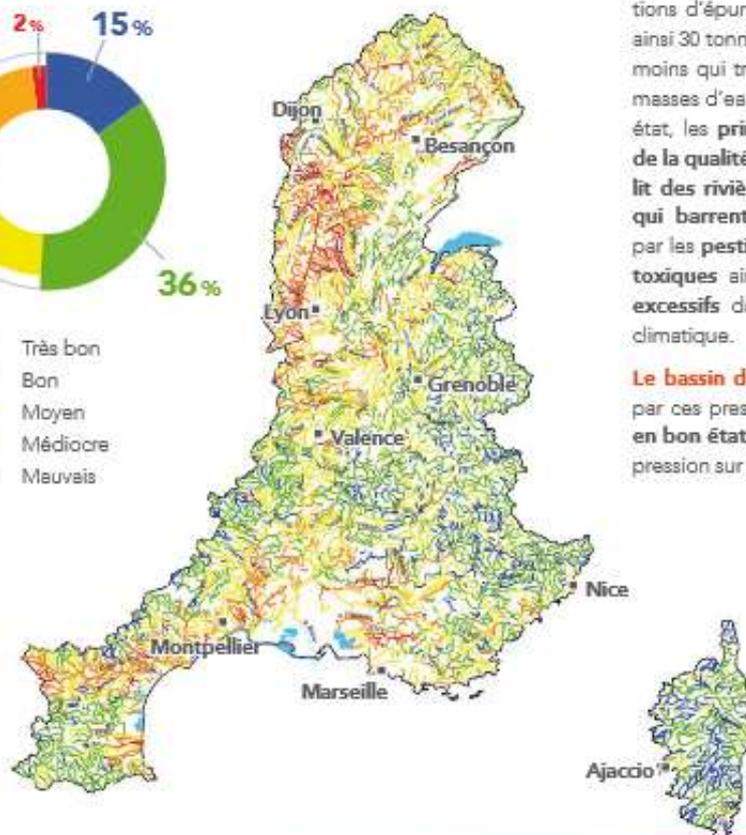
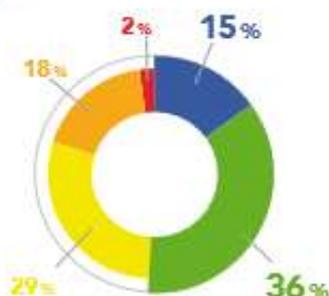
## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales**: l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

## QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau  
Données 2021



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

### La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

#### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

#### Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes